

Séance du 28 juillet 2005

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Labayle, Pommiez, Massé, Delas, Mme Dufrêne, M. Saussié, Mme Favoreu-Dumas, Adjoint ; MM. Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Bordenave, Boé, Chabaud-Massoni, Darmendrail, Jeambrun, Lauqué, Bédarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet-Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mme Larran-Lange, M. Causse, Mmes Bisauta, Capdevielle, M. Casenave, Mme Lougarot, M. Larralde, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Durruty à M. le Maire ; M. Gommez-Vaez à M. Pommiez ; Mme Chevrel à Mme Boé.

EXCUSE : M. Sarhy.

ABSENT : M. Trunet.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : FINANCES - Rapport d'activité des services de la CABAB pour 2004

M. le Maire présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Conformément à la loi sur l'intercommunalité du 12 juillet 1999 (Art. L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales), le président d'un établissement public de coopération intercommunale doit adresser au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Dans ce cadre, le Président de la Communauté d'Agglomération BAB a transmis à la Ville de Bayonne le rapport d'activité de l'établissement pour l'année 2004 ainsi que le compte administratif correspondant, documents qui ont fait l'objet de délibérations du Conseil Communautaire le 10 juin 2005. Compte tenu de leur volume, ils peuvent être consultés au Secrétariat Général.

En conséquence, il vous est demandé de prendre acte de la production par la Communauté d'Agglomération BAB de son rapport d'activité pour l'année 2004 accompagné de son compte administratif.

Pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.